

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1218

Rubrik: Politique sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chasseur sachant chasser...

RÉFÉRENCE

Pierre Rosanvallon, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, Paris, 1995, Le Seuil.

On peut également consulter le dossier consacré à cette question par la revue «Esprit», dans son numéro de décembre 1994.

(jd) En nous incitant à prêter «attention à l'ouverture de la chasse» (DP 1214), Jean-Pierre Fragnière aborde un débat central et brûlant auquel la politique sociale ne peut se soustraire. Face à la croissance des dépenses sociales et aux difficultés financières des collectivités publiques, l'Etat peut-il encore fournir des prestations tous azimuts – la politique dite de l'arrosoir – sans prendre en compte la situation matérielle des bénéficiaires? Déjà des critiques se sont exprimées à l'égard de l'AVS, grâce à laquelle des millionnaires à la retraite peuvent prétendre à une rente. Les prestations sociales ne devraient-elles pas être réservées à celles et à ceux qui en ont vraiment besoin, donc mieux ciblées? D'où la métaphore chasseresse choisie par Fragnière.

Ce dernier montre quelles peuvent être les conséquences d'une telle option: détermination de seuils de revenu, création de catégories de manière à définir les ayant-droit, segmentation sociale; mais aussi mise en place de véritables parcours administratifs du combattant que précisément les plus démunis ont bien de la peine à effectuer pour faire valoir leurs droits.

Quand l'exclusion masque la réalité sociale

Mais il y a plus grave encore. Cette manière d'aborder la question sociale en concentrant l'attention et les moyens sur la partie la plus défavorisée de la population représente un changement cardinal du regard porté sur la société. Finie l'analyse globale qui met en évidence les mécanismes de répartition de la richesse; voici la société nouvelle constituée de deux mondes homogènes, celui de l'exclusion et celui des autres, les inclus. Pour Pierre Rosanvallon, «l'invitation à lutter contre l'exclusion a ainsi simplifié le social, certainement beaucoup trop. La dynamique sociale ne saurait en effet être réduite à l'opposition entre ceux qui sont *dedans* et ceux qui sont *dehors*. On peut même aller beaucoup plus loin et dire que notre compréhension de la société est aujourd'hui biaisée par la polarisation de toutes les attentions sur les phénomènes d'exclusion. Même si l'on doit considérer à juste titre que l'exclusion constitue le phénomène social majeur de notre temps, elle n'épuise pas la question sociale. La juste dénonciation de la pauvreté et de la misère du monde ne doit pas dispenser d'une approche plus globale des tensions et des contradictions qui traversent la société».

Et Rosanvallon de rappeler cette évidence: l'exclusion est le résultat d'un processus, elle n'est pas un état donné. C'est bien la fragili-

sation croissante du salariat par la flexibilisation des conditions de travail qui est à la source de l'exclusion. Focaliser la politique sociale sur ce segment de la population, c'est comme se contenter de soigner un blessé alors qu'on aurait pu lui éviter l'accident.

Des effets pervers

Le ciblage des prestations, s'il paraît procéder d'une logique élémentaire, surtout dans un climat financier morose, risque par ailleurs de conduire à des effets destructeurs. L'exemple des Etats-Unis est là pour nous le rappeler. Historiquement, le parti démocrate a bâti son succès sur l'alliance des classes moyennes et de la minorité noire, enfants chéris de l'Etat-providence. Mais en concentrant de plus en plus les prestations sociales sur les minorités, en faisant le choix de politiques ciblées, les démocrates ont payé électoralement le prix de la révolte des classes moyennes qui se sont senties oubliées, trahies. Avec l'effet pervers que les républicains, bénéficiaires de cette révolte, coupent maintenant dans les programmes sociaux destinés aux plus démunis.

Le ciblage s'est retourné contre ceux qu'il devait aider.

Cet exemple est éclairant car il montre les limites d'une approche purement économique de la politique sociale. «Il ne faut pas non plus perdre de vue que les prestations sociales ont également une dimension de citoyenneté. Elles constituent une des expressions du lien social et témoignent à leur manière d'une forme d'égalité. Cette dimension symbolique est essentielle, elle participe du principe même de la solidarité. C'est pourquoi une certaine forme d'universalité doit être conservée pour certaines prestations, même si une sélectivité raisonnable est mise en œuvre» (Rosanvallon).

Redéfinir le socle de la sécurité collective

C'est bien là aujourd'hui que se situe le débat et que des choix politiques doivent intervenir. Les prestations de l'Etat se sont multipliées au gré de la croissance économique et du gonflement des budgets publics qu'elle a engendré, bien au-delà des besoins élémentaires. Lorsque les moyens n'évoluent plus au rythme des besoins primaires et des autres, le temps est venu de faire des choix, de trouver un équilibre entre les prestations universelles, qui assurent à chacun un droit, et les prestations liées à une situation de revenu. Lorsque Jean-Pierre Fragnière met en cause les politiques ciblées, c'est aux prestations

●●●

garantes d'une «sécurité de de base» qu'il fait explicitement référence. Dans cette catégorie, nous incluons sans hésiter l'assurance contre la maladie, le chômage et les risques liés à la vieillesse (AVS).

Prestations complémentaires sélectives

Pour les prestations qui ne sont pas considérées comme prioritaires, il faut alors faire intervenir la sélectivité. C'est ce qu'a fait le Conseil fédéral dans son projet d'assurance-maternité: la perte du revenu de la femme ne doit pas être un obstacle à la maternité, avec cependant un plafond de revenu; et, après avoir pris connaissance des résultats de la procédure de consultation, il va y ajouter des prestations complémentaires aux familles pour qui la naissance d'un enfant représenterait une charge financière dissuasive. Le raisonnement est clair: la situation matérielle d'un couple ou d'une femme ne doit en aucun cas conduire à renoncer à une maternité. Paradoxalement, ce sont les femmes des partis bourgeois qui poussent à la surenchère en exigeant une allocation universelle de naissance.

L'exemple de l'Université

On observe le même dilemme à propos d'une taxe semestrielle de 500 francs que devront payer dès l'automne tous les étudiants immatriculés à l'université de Genève, taxe que la gauche combat en référendum. La gratuité des études est-elle une condition nécessaire de la démocratisation des études ou cette démocratisation implique-t-elle que personne ne soit écarté des études supérieures pour des motifs financiers? La seconde solution a notre préférence parce que l'université reste un lieu accessible d'abord à des privilégiés matériels et qui confère ultérieurement un privilège financier et social. Dans ce cas, l'arrosage ne se justifie pas et ne contribue pas à cimenter la solidarité. Mais alors, et c'est ce qui existe à Genève, les étudiants à revenus modestes doivent bénéficier d'une allocation

d'étude, automatiquement allouée et d'une dispense de la taxe, ce qui est prévu.

Des procédures simplifiées

Quand sélectivité il y a, une information systématique et des procédures simplifiées permettent aux destinataires de profiter pleinement et sans humiliation de ce qui est leur droit.

Le ciblage généralisé conduit à la marginalisation des bénéficiaires de la politique sociale et en fin de compte à des réactions de refus de la majorité qui assume le coût de cette politique. Mais à l'inverse, défendre de manière rigide l'universalité de toutes les prestations conduit à gérer de manière antisociale les moyens financiers disponibles: chacun bénéficiera d'un peu mais pas selon ses besoins. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Yves Ecœur (ye)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

MÉDIAS

L'actionnariat du groupe *Berner Tagblatt-Medien* (BTM) a été restructuré pour assurer son ancrage bernois. Une liaison indirecte avec le Groupe Ringier a été liquidée par l'actionnaire principal, la famille Rheinhardt-Scherz.

Les nouvelles présentations sont à l'ordre du jour également pour les petits journaux. C'est le cas pour *Friedenspolitik*, publication d'organisations pacifistes, pour *Vorwärts*, organe en langue allemande du Parti du travail. Ce sera bientôt le cas pour *Le Peuple valaisan*, seul hebdomadaire d'un parti socialiste en Suisse romande.

L'hebdomadaire *WerbeWoche* a maintenant une émission régulière d'informations publicitaires sur la télévision locale zurichoise *Züri 1*.

Après 100 jours d'émission, la télévision locale *Telebärn* pour la région Berne-Fribourg-Bienne-Soleure a modifié considérablement sa grille de programmes pour mieux attirer des téléspectateurs. Des nouveaux moyens financiers seront nécessaires.

La région bernoise desservie par Rediffusion pourra capter 15 programmes supplémentaires. L'offre de base pour la ville de Berne comprend onze programmes (les quatre suisses, les deux internationaux auxquels la Suisse participe, France II et Allemagne I, *Telebärn*, une chaîne de service et une chaîne pour abonnés payants). Ceux qui ne désirent pas recevoir 43 programmes n'ont donc plus à payer pour le paquet complet.

EN MARGE DE LA VOTATION VAUDOISE DU 25 JUIN

Impôt sur la fortune

(ag) La droite vaudoise refuse que, lorsque la fracture sociale est patente et que les charges de l'Etat augmentent en conséquence, les grandes fortunes soient mises plus fortement à contribution par un impôt de solidarité.

Le gouvernement Juppé préparant son collectif budgétaire a pourtant fait ce raisonnement. Il trouve légitime de demander un peu plus à la fortune pour accompagner l'effort général que représentera une hausse de la TVA. Erreur en deça du Jura, vérité au-delà. ■